

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route de l'Ancienne Gare**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **MITHIEUX -3 rue des frères Mongolfier - 74602 Seynod** et **EUROVIA - 80 route des Ecoles 74330 POISY** relative à des travaux de voirie pour le compte de la commune de Saint-Jorioz.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation route de l'Ancienne gare sera alternée par feux tricolores ou par panneaux B14/C18 du **10/06/2025 au 17/06/2025**.

### **Article 2 :**

La circulation et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 3 :**

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

### **Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Anancy Agglomération
- ✓ Le demandeur ([j.monod@mithieux-tp.com](mailto:j.monod@mithieux-tp.com), [guillaume.bussat@eurovia.com](mailto:guillaume.bussat@eurovia.com))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ  
Le 03/06/2025

